

# PEUT-ON LAISSER FAIRE LE PROFESSEUR PELLERIN ?

**C**ette position m'est apparue comme une position sectaire, on pourrait même dire comme celle d'un groupe mafieux. C'est pour éviter que la peur gagne le peuple français qu'ils tiennent ici des propos optimistes. Le professeur Pellerin nous a fait des offres de services pour accroître le nombre de médecins dans les régions à problème. Nous pensons qu'il nous faut des médecins indépendants et non des médecins qui ont travaillé toute leur vie avec ces espèces de compagnies atomiques. » Ce propos on ne peut plus sévère est du député d'Ukraine Youri Chtcherbak. Il vise nommément le professeur français

limites d'intervention revenant à une dose moyenne annuelle de 1 à 1,5 rem, le professeur Pellerin se met hors la loi. En France, le décret du 18 avril 1988 est formel : « L'équivalent de dose maximal reçu en profondeur au cours d'une année ne doit pas dépasser 0,5 rem. » Cela n'a pas échappé à la Commission régionale indépendante d'information sur la



PIERRE PELLERIN PHOTO AFP

Pierre Pellerin, chef du Service central de protection contre les rayonnements ionisants. Invités en juin 1989 par le gouvernement soviétique, dans le cadre d'une mission de l'OMS, le professeur Pellerin et deux autres experts ont en effet déclaré que « dans l'hypothèse où on leur aurait demandé de fixer la limite de dose cumulée durant la vie, ils se seraient prononcés en faveur d'une limite de dose de deux à trois fois 35 rems » (1).

Une affirmation d'une extrême gravité. En effet, dans les zones où la contamination dépasse la limite de 35 rems sur soixante-dix ans de la vie d'un homme, les populations, selon les normes soviétiques, doivent être évacuées. En se prononçant pour des normes deux à trois fois plus élevées, le professeur Pellerin désapprouve les mesures d'évacuation prises où à prendre pour des dizaines de milliers de personnes. En recommandant des

radioactivité (Criirad), Ecoropa France, le GSIEN, la Bulle bleue, qui ont adressé le 8 avril une lettre ouverte au ministre de la Santé, Claude Evin : « Est-ce sur votre ordre que ce fonctionnaire préconise à l'étranger des limites hors réglementation ? Et si oui, est-ce là les limites que vous utiliserez en cas de situation post-accidentelle en France ? » lui demandent-ils en substance.

Rappelant les carences graves concernant l'évaluation des retombées radioactives sur le territoire français après l'accident de Tchernobyl, la Criirad a demandé, par la voix de sa présidente, Michèle Rivasi, la démission du professeur Pellerin. Les déclarations du professeur Pellerin prouvant qu'il est irresponsable de lui confier la sécurité de nos vies, on ne peut qu'approuver une telle demande.

M.-J. B.

■ 1. Unité de mesure de l'effet biologique des radiations.